Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/151/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. François PROJETTI, Directeur général délégué, à l'effet de signer au nom du Président directeur général :

a) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances, à l'exception des dispositions prévues à l'article R 313-21,

b) toutes pièces exigeant la signature du Président directeur général en sa qualité d'ordonnateur principal des recettes et des dépenses de l'Etablissement,

c) tous actes et décisions relevant de la compétence de la Personne Responsable des Marchés.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 15 novembre 2015.

Fait à Limoges,
Le 16 NOV. 2015

Président directeur général (original)

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. François PROJETTI
Contrôleur général économique et financier
Secrétaire général
DFJL
DRH